

BOUES ROUGES - Le Gaspillage d'AL₂O₃

Soumis par Sophie

Dernière mise à jour : 06-03-2016

Communiqué de Presse
La Ciotat le 3 Décembre 2015

GASPILLAGE d'Al₂O₃ en haut lieu !

L'État complice de l'Industrie polluante !

En 20 ans, AL₂O₃ a jeté + de 10 milliards d'€ dans la Mer

En 1993, le discours des responsables de P&A chinois indiquait aux associations, que le problème des boues rouges serait réglé dans les 5 ans. Or, depuis cette époque, l'arrêté préfectoral du 1er juillet 1996 a permis le rejet de 6 350 000 Tonnes de boues rouges dans la mer Méditerranée.

Entre 1996 et le 31 Décembre 2015, sur seulement 2 métaux lourds le rejet peut être estimé à :

593 125 Tonnes de Titane, un métal rare à 5€/kg l'équivalent de 3 Milliards d'€.

Gain possible 150 Millions d'€/an

500 000 Tonnes d'Aluminium à 15€/kg l'équivalent de 7,5 Milliards d'€.

Gain possible 375 Millions d'€/an

Il existe d'autres composants comme, le mercure (20 kg/an), le cadmium (400 kg/an), l'étain, le cuivre, le nickel

L'entreprise Canadienne Orbite développe un processus permettant de récupérer l'aluminium restant dans les boues rouges. Elle vient de s'associer avec Veolia pour le développer <http://www.lesaffaires.com/bourse/nouvelles-economiques/orbite-s-associe-au-geant-francais-veolia-pour-traiter-les-boues-rouges/553848>

Par ailleurs, selon un rapport de l'ICC, des laboratoires sur Gardanne ont travaillé sur la récupération du gallium (30 à 80 grammes par tonne de bauxite pour un prix de 400 à 700 €/kg) et ont montré qu'une récupération annuelle de 10 tonnes permettrait un bénéfice de 4 millions d'€, !

Ainsi, si le stockage à terre des boues déshydratées a un coût d'environ 10 M€, /an, le développement d'activités de récupération en traitant ces boues rouges, que ce soit par l'usine elle-même ou en les vendant à des entreprises chargées du recyclage, serait créateur d'emplois tout en permettant des bénéfices substantiels pour l'entreprise.

Dans l'étude de la solution technique du rejet en rivière, avec une Station d'épuration un investissement de 20 M€ et un coût annuel de fonctionnement de 11 M€, la qualité du niveau de rejet imposée par l'arrêté ministériel du 2 février serait respectée.

Tandis que dans la solution technique du rejet en Mer, en tenant compte de la dérogation de dépassement des normes qui lui permet de ne pas respecter l'arrêté ministériel de 1998, ALTA n'a qu'un investissement de 1 M€ et un coût de fonctionnement de 1,6 M€.

Ainsi, Si ALTA peut respecter l'arrêté ministériel en réalisant une station d'épuration dans l'usine avant de rejeter les eaux dans la Luynes, Pourquoi ne serait-elle pas capable de réaliser la même station d'épuration avant de rejeter les eaux en mer ?

Pourtant ALTA affirme qu'il n'est pas possible d'épurer aux normes de cet arrêté ministériel avant le rejet en mer ! Cette contradiction n'est relevée par aucune instance !

Le rejet en mer avec dérogation est la solution facile pour ALTA et la moins onéreuse, ceci au détriment de la qualité de notre environnement, de notre Santé et de l'emploi.

Alors que la redevance « Eau » qu'aurait dû payer ALTO devait s'élever à 13 M€, l'état a d'ici le montant annuel de cette redevance, à 2,5 M€/an

- sans imposer à l'entreprise la moindre contrepartie en matière de dépollution,
- sans demander les bilans de l'entreprise pour vérifier les bénéfices et leur affectation.

De plus, une subvention de 15 M€ a été accordée à ALTO pour la création de filtre presse, avec seulement une menace de remonter la redevance sur l'eau à 10 M€, s'il n'y a pas d'engagement à terme.

De l'avis de la Cour des Comptes, ALTO est insuffisamment taxé (rapport de 2015). Mais les services de l'état semblent pas l'écouter !.

L'état complice, soutient financièrement le pollueur-gaspilleur !

Le principe constitutionnel de pollueur-payeur est très largement bafoué !

À

Alain MATESI
Président Fondateur de CoLLeCt-IF
Membre du Conseil Consultatif Régional de la Mer PACA

Membre du Grenelle de l'Environnement « Préserver la Biodiversité et les ressources naturelles »